



GUIDE BILAN DE COMPETENCES

Vous allez débiter une démarche de bilan de compétences avec notre Institut. Les indications qui suivent vont vous permettre d'en bénéficier pleinement et de progresser dans l'analyse de vos compétences, aptitudes et motivations, ainsi que dans la définition et la formalisation de votre projet, au meilleur rythme !

Notre approche, conformément à l'art. R-900-1 du Code du travail, s'articule comme suit :

- **Une phase préliminaire**

Elle confirme votre engagement dans la démarche de bilan de compétences, définit et analyse la nature de vos besoins, vous informe des conditions de déroulement du bilan de compétences ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.

- **Une phase d'investigation**

Elle vous permet d'analyser vos motivations et intérêts professionnels et personnels. D'identifier vos compétences et aptitudes professionnelles et personnelles. De déterminer vos possibilités d'évolution professionnelle.

- **Une phase de conclusion**

Elle vous permet de prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation. De recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et le cas échéant, d'un projet de formation. De prévoir les principales étapes de la mise en œuvre du projet. De vous restituer un document de synthèse confidentiel.

Notre approche, sur une durée généralement de 16 à 24 heures, en séances de 1,5 à 3 heures de face à face inclut en outre :

- ◆ La constitution d'un livret personnel (si souhaité)
- ◆ L'intégration d'outils de développement personnel
- ◆ Une étude de satisfaction
- ◆ L'accompagnement dans la réalisation de votre projet
- ◆ La rédaction d'une feuille de route (si besoin)
- ◆ Un entretien de suivi visant à faire le point de votre situation se tiendra à l'issue de la session.



Comment profiter au maximum de notre approche

1^{er} conseil : laissez-vous porter par l'approche

Nous avons juste besoin de vous, de votre disponibilité et de votre concentration. Pour le reste, laissez-vous guider par le consultant. Il vous apportera une méthodologie vous permettant d'avancer dans votre cheminement.

2^{ème} conseil : soyez sincère et authentique

Nous ne sommes pas là pour vous juger.

3^{ème} conseil : prenez au moins un rendez-vous par semaine

La régularité de prise des séances fera l'efficacité de votre bilan ; il est essentiel de prendre au minimum une séance par semaine pour un bon avancement.

4^{ème} conseil : faites au plus tôt après la séance, le travail écrit demandé

Moins vous laissez de temps entre la séance et le travail écrit, moins vous mettrez de temps à le réaliser.

5^{ème} conseil : ne faites rien de plus que ce qui vous est demandé pendant la durée du bilan

Evitons toute démotivation occasionnée par un « trop plein » ou un « acharnement à vouloir aller trop vite ».

NOUS VOUS SOUHAITONS DE PASSIONNANTES DECOUVERTES !

Informations pratiques

Nous avons une amplitude horaire de 8h à 18H30, sans interruption, du lundi au vendredi
Sauf le jeudi de 8h à 20h30 le jeudi.

Un calendrier initial de séances est établi et vous est soumis. Les heures de face à face
S'étalent sur 6 à 12 semaines à raison d'une séance par semaine ou tous les 15 jours.

Un nombre d'heures du forfait est gardé en réserve par le consultant, celles-ci sont appelées « heures techniques » elles permettent de prendre du recul et d'analyser la situation pour optimiser l'accompagnement.